

Commission pour la Liberation de la Croissance Française

Note d'Hervé Le Bras

Recensement de la populations

Mesure préconisée : Organiser rapidement un recensement simple de la population

Argument : Depuis 1999, l'INSEE a remplacé le recensement par une enquête : une commune sur cinq de moins de 10 000 habitants est recensée tous les ans ainsi que 8% de la population des villes de plus de plus de 10 000 habitants. Cette méthode a deux gros défauts:

Elle ne permet plus d'évaluer le solde migratoire avec l'extérieur (seule la comparaison de deux recensements le fournissait) ni les migrations internes locales (par exemple les migrations alternantes domicile-travail, base de données dite « Mirabelle », puisqu'on peut seulement faire la statistique à partir des mlieux de résidence et non d'activité)

Elle ne permet pas de connaître la population totale (la base de sondage).

Il en résulte un flou dommageable notamment en matière de migration : les autres pays européens qui ont abandonné les recensements disposent de registres de population (Suisse, Allemagne, Belgique, pays nordiques par exemple) qui leur permettent d'établir les soldes migratoires indépendamment des recensements. Plus généralement, face au flou statistique et à la complexité de ces enquêtes annuelles de recensement, les Français perdent confiance dans la statistique. Or cette dernière est le seul moyen de les informer sur la marche de leur pays. Quand on est 60 millions d'habitants, il n'est plus possible de connaître directement l'évolution du pays. La statistique est donc un instrument citoyen avant d'être un instrument de décision et de calcul économique. Refaire des recensements simples passés d'une manière que tous comprennent et fournissant les quelques grandes tendances démographiques, économiques et sociales, particulièrement en matière de migration, est donc un des moyens clés pour restaurer la confiance. Cela relève typiquement de notre volonté d'agir sur les mentalités. A terme, la question d'introduire des registres de population peut être posée si l'on persiste à vouloir se passer d'un recensement.

Moyens: Un recensement simple peut être bâti à partir des fichiers EDF pour cibler les logements. Il comprendrait peu de questions : âge, sexe, profession, lien avec le chef de ménage (ou personne de référence), catégorie sociale générale, statut d'emploi, commune de résidence un an auparavant, commune d'activité. Les résultats seraient d'abord exploités rapidement au vingtième puis au quart avant d'être dépouillés exhaustivement. Je n'ai pas compétence pour évaluer le coût, mais 10 euros par foyer pour le passage (qui est systématique) et le traitement paraît un ordre de grandeur raisonnable, soit 250 millions d'Euros. Des enquêtes par sondage de la taille de l'enquête emploi apporteraient les compléments d'information sur chaque sujet, catégories sociales plus fines, statut d'emploi plus détaillé, confort des logements. Pour l'ensemble, on pourrait récupérer le budget actuellement alloué à l'enquête annuelle de recensement qui est du même ordre de grandeur.